

## **La commission de réflexion sur la souffrance au travail définit ses deux principaux axes de réflexion**

**La Commission de réflexion sur la souffrance au travail a tenu aujourd'hui sa deuxième réunion plénière. Ses membres ont à cette occasion rappelé leur état d'esprit :**

- **Ni angélisme** : les situations médiatisées de France Télécom, Renault ou Thalès ne sont pas seulement des cas isolés. Aujourd'hui, en France, le travail génère trop souvent de la souffrance quotidienne, avec des effets divers : stress, mal-être, dépression, peur, troubles physiques...
- **Ni amalgame**. La stigmatisation est inutile, et le travail n'est pas la souffrance. C'est parce que les députés de la majorité croient à la place essentielle du travail dans la société et l'épanouissement personnel qu'ils souhaitent conduire une réflexion sur le « travailler mieux ».

**La Commission a par ailleurs précisé sa méthode de travail, cerné quelques causes de la souffrance au travail, et identifié deux pistes de réflexion prioritaires.**

### **1) Une méthode ouverte et participative.**

- **Une méthode ouverte quant au fonctionnement de la Commission.**

Sur ce sujet, les députés veulent travailler main dans la main avec la société civile et parvenir à une véritable coproduction entre politiques et professionnels.

Une vingtaine de personnalités qualifiées participent donc aux travaux de la Commission. S'ils le souhaitent, l'ensemble des partenaires sociaux peuvent eux aussi y participer.

4 ateliers (santé/organisations/nouvelles technologies/management) ont été mis en place. Ils mènent des auditions, et la restitution et la synthèse des travaux se fait en plénière.

- **Une méthode ouverte sur les objectifs.**

La mission des députés ne se limite pas à voter des lois, surtout quand elles existent déjà en grand nombre. Ils souhaitent ici participer à une prise de conscience partagée, au rapprochement de tous les acteurs concernés, à l'encouragement des bonnes pratiques, à une action en amont pour prévenir sans attendre le stade de la réparation.

Ils proposeront pour cela des pistes concrètes d'amélioration des conditions de travail au quotidien, à l'issue d'une réflexion conduite sans a priori, ni sujets tabous.

- **Une méthode interactive qui associe les Français à notre démarche :**

- Par le [site lasouffranceautravail.fr](http://site.lasouffranceautravail.fr), sur lequel ils peuvent laisser témoignages et propositions
- Grâce à des réunions en circonscriptions, animées par les députés de la majorité.

### **2) Les premières réunions ont permis de cerner quelques causes de la souffrance au travail**

- **La question de la finalité du travail.**

Nous sommes passés de la logique de « métiers » à une logique plus restrictive « d'emplois », et la seule *gestion* des ressources humaines nous a souvent fait oublier leur *valorisation*.

Il est temps que tous les Français puissent redonner un sens à leur travail.

C'est l'intérêt de tous : dans un monde très concurrentiel, ce qui fait la force de l'entreprise, ce ne sont pas les seuls ratios financiers de court terme. Ce sont aussi les valeurs humaines et immatérielles.

- **Certaines formes de management.**

Lorsque la motivation cède la place à la peur, lorsque la critique devient permanente et humiliante, lorsque l'implication cède la place au « présentisme »...les valeurs de mérite, d'excellence, de dépassement de soi sont usurpées. Ce n'est bon ni pour le salarié, ni pour l'entreprise.

- **Certains aspects du développement de l'informatique et des nouvelles technologies.**

Ils facilitent l'échange d'informations, le stockage de documents, les recherches et la réactivité. Mais ils peuvent aussi créer de nouveaux phénomènes d'astreintes (disponibilité permanente) ; fragiliser la frontière entre vie privée et vie professionnelle ; être cause de dérangement fréquent.

- **La place et l'organisation des services de santé au travail.**

Assurés essentiellement par des professionnels dévoués et compétents, ils souffrent souvent d'un manque de considération, tant de la part des dirigeants que de celle des salariés. Il faut donc rétablir la confiance entre ces différents acteurs.

### 3) **Deux premières principales pistes de réflexion.**

#### **La formation et l'information :**

*Trop souvent, les différents acteurs de la vie professionnelle n'ont pas les clés pour aborder ces problématiques (formations inexistantes ou très insuffisantes, informations difficiles à appréhender).*

#### **Notre piste de réflexion : former et informer à tous les instants de la vie professionnelle.**

- \* Formation initiale : dans les grandes écoles, les universités et les formations professionnalisantes, l'accent doit être mis sur la formation à l'humain et à l'immatériel.
- \* Formation continue : permettre à chacun d'être formé, de manière théorique (contexte économique, social, législatif, réglementaire) mais aussi pratique (attitudes, management...)
- \* Information claire et accessible :
  - des documents de référence mentionnant les interlocuteurs, les fondamentaux du droit, les bonnes pratiques essentielles
  - une grande campagne d'information nationale de sensibilisation et de mobilisation.

#### **La responsabilisation :**

*Les responsabilités sont mal définies, d'où une confusion des rôles et un climat de défiance.*

#### **Notre piste de réflexion : rétablir la confiance et obtenir l'implication de tous les acteurs, par la clarification des rôles et missions de chacun**

- \* en associant les salariés à l'avenir de leur entreprise, pour partager la volonté de réussir à travers une démarche et une ambition communes.
- \* en sensibilisant les dirigeants à la nécessité de maîtriser les points fondamentaux du droit et un certain nombre de bonnes pratiques.
- \* en renforçant la syndicalisation pour un meilleur dialogue social.
- \* en encourageant l'échange des bonnes pratiques pour proposer en amont à chacun une réponse, une attitude, un interlocuteur pour tout type de situation problématique.
- \* en veillant à conjuguer les compétences, par exemple dans l'organisation des services de santé au travail (pluridisciplinarité associant spécialistes, infirmières, assistantes sociales, juristes...)

**La prochaine réunion plénière de la Commission se tiendra le jeudi 19 novembre 2009. Elle sera délocalisée et succèdera à une visite d'un site de France Télécom et à une rencontre avec les salariés.**

**Contact : Ludovic GUILLOT – 06 17 15 76 82 / Benedicte Gouvert – 01 40 63 63 45**